

# La lettre d'information de



**N°1 - Mai 2026**

## ***Chères Albinols, chers Albinols,***

La municipalité d'Albine répond à la demande de nombreux habitants qui demandent une information simple et régulière sur la vie de la commune.

- “L'Albinol”, votre journal municipal, paraîtra désormais deux fois par an, en juin et décembre.
- “La Lettre d'Information de l'Albinol”, composée de nouvelles brèves et d'actualité immédiate, répondant à des questions posées par les habitants aux élus ou au secrétariat de la Mairie, paraîtra selon un rythme d'une dizaine de numéros par an.

**Ses premiers numéros seront distribués par les élus dans vos boîtes à lettres**, affichés dans les panneaux d'information municipaux et diffusés en format numérique sur le site web de la mairie et sur Facebook. Il est conseillé de demander à la recevoir sur votre smartphone en garnissant le formulaire spécifique sur le site web de la mairie (voir page d'accueil du site).

**Attention : à l'automne 2026, la lettre passera en format numérique.** Seuls les habitants qui en feront la demande expresse auprès du secrétariat de la mairie continueront à recevoir la lettre sous format papier.

***Ne manquez rien de l'actualité d'Albine avec La Lettre d'Information de l'Albinol !***

***Jean-Pierre Cabrol et l'équipe municipale***

## **Travaux de terrassement avenue de La Ribaute sur l'ancien terrain de football**

### **Qu'est-ce que c'est ?**

C'est une aire de transbordement des mâts et des pales des 10 éoliennes en cours de construction sur la commune de Sauveterre. Aucun autre site local ne présentait les garanties techniques d'accessibilité et de sécurité nécessaires pour ces opérations délicates.

Notre commune prélève une redevance pour l'occupation du domaine public. L'entreprise remettra notre terrain dans son état initial à l'automne, lorsque tout sera terminé.

Chaque pale d'éolienne, d'une longueur de 41 mètres, sera fixée sur un mât de 78 mètres, pour atteindre un sommet de 125 mètres au plus haut de la rotation des pales. Le montage des éoliennes sur leur site définitif est prévu à partir de juin.

### **La mairie serait-elle d'accord pour donner gratuitement un peu de terre de ce chantier ?**

Oui, c'est possible dans la limite de 1 mètre cube par foyer domicilié à Albine, sur demande expresse à formuler auprès du secrétariat de la Mairie. Un rendez-vous sera donné avec l'équipe technique qui vous donnera toutes instructions utiles. Aucune livraison à domicile ne sera effectuée.

Il est rappelé que les prélèvements de terre non autorisés, pour modestes qu'ils soient, n'en constituent pas moins un vol de biens publics et une incivilité au sein de notre communauté.

### **Les travaux occasionnent trop de nuisances : que dois-je faire ?**

Les nuisances excessives (bruit, circulation, etc.) devront être signalées au secrétariat de la Mairie et si possible documentées (photos notamment), afin que le Maire intervienne auprès de l'entreprise.